

LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ÉLEVAGE DU MOUTON

Les bergeries communes d'El-Hajeb

I. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES BENI-M'TIR ET GUERROUANE DU SUD.

Il est indispensable de se reporter à une quinzaine d'années en arrière, à l'époque où se détermine la situation juridique des terres de ces tribus.

La tribu des Beni-M'Tir possède la moitié environ de son territoire dans la plaine, au nord de la falaise d'El-Hajeb ; l'autre moitié se trouve sur le plateau calcaire, au sud de la même falaise. La plaine des Beni-M'Tir ne pouvait pas ne pas attirer la colonisation et d'abord la colonisation officielle. Pour permettre à celle-ci de s'installer, sans toutefois engager l'État dans des dépenses trop considérables, on usa du procédé juridique suivant. Les Beni-M'Tir, de soumission cependant assez récente, furent considérés comme une tribu guich, donc campée sur des terrains appartenant à l'État, qui pouvait à son gré leur en retirer la jouissance. C'est effectivement ce qu'il fit pour une portion de ces terrains, et c'est ainsi que furent constitués, aux environs de 1920, les lotissements de colonisation qui forment maintenant dans la plaine des Beni-M'Tir un bloc compact largement étendu à l'est et à l'ouest de Boufekrane. Par mesure de compensation, le reste des terrains fut remis par dahirs, aux fractions qui en avaient la possession, et cela en toute propriété. De ce « don » qui constituait ce qu'on appelle en matière financière une « consolidation », on n'avait même pas excepté les forêts.

C'eût été parfait si on avait pris la précaution d'immobiliser entre les mains des indigènes la portion de territoire qui leur restait. Anciens pillards, sédentaires de fraîche date, médiocres cultivateurs, ils avaient accepté d'un cœur léger l'amputation subie par leur propriété : la terre était alors abondante et sans valeur marchande. Dès qu'on les eut imprudemment munis d'une moulkia, ils trouvèrent commode, plutôt que de cultiver la terre, de céder à tout venant leurs parcelles, souvent à des prix dérisoires, et sans même parfois savoir où elles se trouvaient. Les autorités locales de l'époque, loin de s'efforcer d'enrayer ce mouvement, l'encouragèrent plutôt, obéissant au mot d'ordre qui voulait qu'on aidât à la constitution d'un solide noyau de colonisation. Cela s'expliquait par les préoccupations de l'époque, mais le mal fut dans l'impossibilité d'arrêter ce tourbillon de ventes une fois qu'il fut déclenché. Il n'est pas arrêté encore ; il est simplement ralenti par la crise économique. Mais on peut prophétiser sans risque d'erreur que les achats des colons ne s'arrêteront qu'à la falaise : seul ce mur les arrêtera, parce qu'au delà, il n'y

a rien d'intéressant pour eux : il n'y a que de la pierre, de maigres pâturages, et des champs où la charrue a peine à passer entre les cailloux amoncelés. Il ne faudra que quelques années pour qu'ils aient atteint cet objectif final, refoulant définitivement la tribu sur le plateau.

Il n'en est pas autrement dans les Guerrouane du sud. Les procédés de mobilisation de la terre ont différé, en ce sens que ces tribus n'ont pas été considérées comme guich, et qu'on y a procédé à des expropriations pour la constitution des périmètres de colonisation. Mais une fois parvenus au stade de la propriété individuelle, matérialisée par une moulkia en tous points semblable à celle des Beni-M'Tir, les Guerrouane du sud ont vendu leurs terres avec la même frénésie et sont arrivés au même résultat.

Au nord, les colons. Au sud, la forêt. On oublia les promesses faites aux tribus et on délimita les massifs boisés au profit du service forestier qui, par une application sévère de ses règlements, en rendit l'usage difficile aux indigènes.

A cette double limitation s'ajoute encore un autre fléau, périodique celui-là : c'est l'invasion des transhumants, venus du cercle d'Azrou et des Aït-Serhrouchen. Mais sur ce point, il y a lieu de constater que les chefs de ces territoires, dans un esprit de solidarité dont il convient de les remercier, ont obtenu de leurs administrés une diminution qui va chaque année en s'accroissant du nombre des transhumants.

Que sont devenus les indigènes, refoulés par les colons, acculés à la forêt ? Un grand nombre sont devenus ouvriers agricoles. Beaucoup se sont installés sur le plateau, jadis une succursale de la plaine, utile pour la transhumance d'été. On avait jugé d'abord superflu de le partager autrement que sur le papier des moulkias. Il constituait en somme une espèce de grand terrain de pacage collectif dont la possession n'était pas très disputée. Il en est autrement maintenant, et lors des délimitations de terres collectives (elles sont seulement en voie d'achèvement), il faut discuter pied à pied sur la nature juridique de terrains qui paraissent nettement incultivables. On les cultive cependant, mais au prix d'un travail tout à fait hors de proportion avec le rendement des récoltes qu'on en tire. D'ici quelque temps, la charrue devra faire place à la cheddite — ce n'est pas là une boutade, comme je le prouverai dans la suite. De ces maigres terres de culture, et de ce qui reste dans la plaine, les Beni-M'Tir et les Guerrouane du sud ont cultivé cette année en céréales 24.000 hectares. Comme l'annexe compte environ 31.000 habitants indigènes, cela ne fait pas même un hectare par individu.

A cette triste situation, nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé un remède, une panacée qui rendra à l'indigène sa richesse. Nous cherchons des moyens de lui permettre de vivre sur ce qui lui reste de mauvaises terres. Nous pensons que l'intensification de l'élevage du mouton répond précisément à cette question, et permet de nourrir quelque espoir.

II. — AVANTAGES D'UNE ORIENTATION VERS L'ÉLEVAGE.

En gros — et ce sera tout à fait exact d'ici quelques années, — il ne reste aux Beni-M'Tir et Guerrouane du sud que les terrains de parcours du plateau. Leur expérience de la culture en plaine n'aura donc été qu'éphémère ; et, comme les terres du plateau sont, à peu d'exceptions près, trop pauvres pour nourrir par la culture une population dont la densité tend à s'accroître, les indigènes, s'ils veulent subsister, n'ont plus qu'une ressource : celle d'utiliser les terres dont ils disposent suivant leur destination naturelle, et de se refaire pasteurs, comme ils le furent jadis.

Mais les conditions économiques ont changé. Bien qu'il faille, à mon avis, s'efforcer de guider nos tribus vers une économie pastorale et domestique, vivant le plus possible sur elle-même, il s'est créé des besoins qu'on ne peut satisfaire que par des échanges extérieurs. D'où la nécessité pour l'élevage indigène de s'orienter vers une production susceptible de débouchés. Fort heureusement, l'époque est favorable à la création d'une telle entreprise, puisque la métropole, qui se défend contre l'invasion des blés et des vins marocains avec l'énergie que l'on sait, demande au contraire au Maroc plus de moutons que celui-ci ne lui en fournit.

La foire du mouton de Casablanca en 1934 nous a ouvert d'intéressantes perspectives sur les possibilités d'exportation du mouton à viande du Moyen-Atlas. Si le mouton des Beni-M'Tir, haut sur pattes et de format un peu trop grand, mouton à laine aussi bien qu'à viande, n'est pas très prisé des acheteurs métropolitains, il en est autrement de la variété des Beni-M'Guild, animal petit et râblé, dont la constitution permet au boucher de débiter un minimum de bas morceaux. L'inspection régionale de l'élevage envisage, d'autre part, l'amélioration de cette variété par croisement avec la race des moutons Beni-Guil de la région de Berguent.

Il nous a donc semblé qu'il serait intéressant, si nous devons développer l'élevage dans une zone où il ne joue actuellement qu'un rôle d'appoint, de faire porter notre effort sur l'élevage de ces deux races de moutons, jusqu'à élimination ou amélioration de la race locale.

III. — LES BUTS A ATTEINDRE. LES MOYENS A EMPLOYER.

Les buts que nous visons sont donc tout à la fois l'amélioration de la race de moutons élevés dans les Beni-M'Tir et les Guerrouane du sud,

son remplacement progressif par une race de moutons Beni-M'Guild améliorés par croisement Beni-Guil, et le développement de cette race dans les limites des possibilités d'exportation et des possibilités locales d'élevage. A ce point de vue, les terres collectives du plateau offrent des terrains de parcours qui pendant longtemps seront suffisants. Et, d'autre part, il ne faut s'éloigner qu'avec précautions des habitudes indigènes. Néanmoins, il faut prévoir l'épuisement possible des pâturages, et pour y remédier : 1° organiser leur reconstitution par mise en défense et procédés culturaux ; 2° habituer les indigènes à se créer des réserves fourragères, qui constitueront un appoint pendant la mauvaise saison.

En outre, il est nécessaire d'améliorer les méthodes d'élevage par la construction d'abris, l'habitude des bains parasitocides, des vaccinations, par la castration des bœufs inutiles, etc. Rien de tout cela n'est nouveau. Ces questions ont fait l'objet de nombreuses circulaires, 75 abris ont été construits l'an dernier, sur l'ordre du contrôle, dans la tribu des Beni-M'Tir, et l'exemple a été suivi par beaucoup de particuliers, de leur propre initiative. Beaucoup aussi créent maintenant des réserves (meules de paille) en montagne, et nous comptons, cette année, reprendre méthodiquement nos efforts en ce sens : ils sont malheureusement contrariés par la mauvaise récolte, et il n'y aura pas plus de paille que de grain. Mais ce qui est nouveau, c'est l'effort fait par trois tribus, collectivement, sous la direction du contrôle civil, du service de l'élevage et du service de l'agriculture, pour mettre en œuvre toutes ces notions sous formes d'entreprises complètes organisées sous forme collective, et répondant à un double but d'éducation et de rapport.

IV. — DE L'EXPÉRIENCE DES BERGERIES COMMUNES.

Cette expérience, il fallait la fonder sur une institution fortement enracinée dans les mœurs berbères, si nous voulions qu'elle ait quelque chance d'être comprise et de survivre. Précisément une telle institution existe : c'est celle de la *timezgida* ou tente-mosquée.

Cette institution, malgré son nom d'origine arabe, est moins une organisation religieuse qu'une sorte de mutuelle, fort intéressante. Chaque douar en possède une et le capital en est constitué, en plus de la tente qui sert de mosquée, d'école et de logement du fqih, par quelques immeubles (collectifs de douars), et par des troupeaux de bovins, ovins et caprins. Les revenus de ce capital sont employés à solder les dépenses collectives du douar, telles que jadis les amendes collectives et l'équipement des partisans, telles que le salaire du fqih, la mouna du tertib, etc. De plus, la *timezgida* est un organisme d'assistance. C'est ainsi que les vaches lui appartenant sont confiées à de pauvres gens qui ont le droit d'en utiliser le lait, etc.

Nous avons donc fait de notre entreprise une sorte de *timezgida* de fraction, utilisant les terres

collectives de la fraction pour y élever des troupeaux appartenant en commun à la fraction, et dont les bénéfices seront répartis entre les membres de la fraction, spécialement entre les plus nécessiteux.

Le premier groupement qui nous ait suivis, sous l'intelligente impulsion de son chef, le khalifa Mokhtar ben Hammou, fut celui des Aït-Naaman, dont la bergerie du djebel Ahmar a été inaugurée le 9 mai 1935. Les Aït-Naaman disposaient d'un capital d'environ 4.000 francs, prix d'une terre collective expropriée pour la constitution du camp d'instruction. Cette somme a été consacrée à l'achat d'un troupeau de brebis Beni-Guil. Répondant à l'effort qui leur était demandé, les Aït-Naaman organisèrent des corvées, et sous notre direction construisirent, en pierres sèches et torchis, une bergerie de 40 mètres sur 5 mètres, couverte en tôles. Une zone cultivable et irrigable qui se trouvait à proximité fut épierrée, défrichée, labourée et ainsi étendue à 7 hectares environ, sur lesquels fut créée la première luzernière. On y adjoignit un champ d'orge, un champ de vesce-avoine et un champ de maïs, destinés à fournir du fourrage en vert pendant la saison sèche. 3 sources concourent à l'irrigation de ces cultures, dont une fut captée spécialement à 2 kilomètres de là, par les indigènes livrés à leur seule initiative.

Cet effort n'avait pas été perdu de vue des indigènes des groupements voisins. S'ils n'avaient pas compris du premier coup l'intérêt de l'entreprise, ils s'enflammèrent brusquement lorsqu'ils virent réalisé cet ensemble cultural des bâtiments et des terres bien mises en valeur. Aussi lorsque l'expérience fut renouvelée pour les autres bergeries, les fractions rivalisèrent d'ardeur et de vitesse, avec un enthousiasme qui devait nous payer de nos efforts et nous faire bien augurer de l'avenir. Le premier chantier qui devait servir de chantier-école, fut ouvert à Bat-el-Achour (Iqeddar). Les bâtiments, d'une importance égale aux précédents, furent construits en dix jours. Les indigènes demandèrent la permission de se cotiser pour faire les frais d'une charpente en bois de construction (le contrôle leur fournissant les tôles), de crainte, dirent-ils, que le feu ne se mit dans une couverture en chaume et ne leur brûlât leurs moutons. La luzernière fut créée dans un terrain rocheux des plus difficiles, au prix d'un travail véritablement titanique, mais joyeusement consenti. Des blocs de 300 à 400 kilos furent extraits et roulés à main d'homme. La mine fut employée lorsque c'était nécessaire (c'est à quoi je faisais allusion au début de cette note). Résultat : 2 hectares de cultures fourragères dans un terrain irrigué et parfaitement épierré, en plein milieu du plateau rocailleux.

L'année prochaine, la tâche s'élargira.

Le même effort fut répété, avec le même entrain, par les Aït-Harzalla, les Aït-Bourzouine, les Aït-Lahcen (Guerrouane du sud) et les Aït-Yazem (Guerrouane du sud). Signalons la performance des Aït-Bourzouine, dont la construc-

tion fut achevée en cinq jours, avec cette aggravation que l'eau nécessaire à la construction n'arrivait pas à pied d'œuvre, et qu'il fallait la transporter dans des récipients, à main d'homme.

Un des premiers résultats de cette entreprise a été la formation en tribu d'un certain nombre de maçons amateurs dont certains ont fait des progrès rapides. Ce phénomène est sans aucun doute riche en répercussions inattendues.

Une septième bergerie a été créée dans les Iqeddar, dans la vallée de l'oued Defali, grâce à la récupération par la tribu d'une construction en ciment armé et tuiles, élevée par un Européen et utilisable comme écurie. Ce bâtiment a été amélioré, les enceintes nécessaires ont été construites. On travaille actuellement à la jetée d'un pont qui permettra aux troupeaux de gagner leurs pâturages sur l'autre rive de l'oued, et à édifier un aqueduc pour irriguer de l'autre côté de cet oued des terrains qui jusqu'ici ne pouvaient être cultivés qu'en sec.

Depuis le mois d'avril, les troupeaux des bergeries 2 à 7 ont été achetés dans les Beni-M'Guild. Grâce à l'obligeance des officiers du cercle d'Azrou ainsi qu'à l'esprit de solidarité dont ont fait preuve les éleveurs Beni-M'Guild, nous avons pu acquérir à un prix avantageux 267 brebis, choisies parmi les plus belles des troupeaux des régions d'Azrou et d'Aïn-Leuh.

Les béliers sont uniquement des béliers des Beni-Guil, qui nous ont été fournis gratuitement, au nombre de 12, par l'inspection régionale de l'élevage. Ces troupeaux ont été répartis entre les bergeries, et ont fait la joie des indigènes, qui réalisaient ainsi la vérité des promesses que nous leur avions faites. Il faut maintenant du temps, de la patience et beaucoup de soins. Nous avons eu quelques mécomptes avec la bergerie de Bat-el-Achour (Iqeddar), où s'est déclarée une épidémie de piroplasmose qui a fait quelques victimes, surtout parmi les béliers. Ceci nous a incités, pour rendre plus aisés les soins à donner aux bêtes malades, qui peuvent nous être envoyées des différentes bergeries, à créer à El-Hajeb même, une espèce d'infirmierie ovine, où les animaux peuvent être isolés et surveillés de près.

Examinons la gestion de ces bergeries. C'est, je l'ai dit, sur la base des biens de *timezgida* qu'elle est fondée, mais d'une *timezgida* de fraction. C'est donc une entreprise collective, mais d'initiative privée, et sans rapport avec le service des collectivités, d'où le nom de bergeries communes que nous leur avons donné en français. La terre collective, qui est le support de l'entreprise, appartient à la fraction, sous la surveillance du service des collectivités. Mais la fraction possède, sans autre contrôle que celui du conseil d'administration de la bergerie commune, les bâtiments, les troupeaux, les cultures, les instruments de culture ou d'élevage, etc.

Ce conseil d'administration, il n'était pas besoin de le créer. Il existait déjà sous la forme de la *djemâa* administrative de fraction, présidée

par le cheikh. C'est à elle que, trimestriellement seront présentés les comptes de gestion ; c'est avec elle que seront délibérées les décisions à prendre concernant la direction générale de l'affaire : nous espérons ainsi intéresser les indigènes à la gestion de l'entreprise et les y attacher davantage. Les bergers sont engagés par la fraction, selon les termes d'un contrat conforme à la coutume. Les comptes de chaque bergerie sont tenus à part, avec la plus grande minutie par le contrôle civil, qui veille à ce que l'entreprise soit conduite avec le soin et la prudence d'une entreprise privée.

Cet instrument que nous avons forgé n'est donc pas seulement un instrument de vulgarisation et d'éducation, qui n'intéresserait pas longtemps les indigènes. C'est une exploitation d'élevage, aux débuts modestes, mais qui est destinée à grossir si Dieu lui prête vie, et dont les revenus appartiendront à la fraction, qui en disposera selon les décisions de sa djemâa administrative. C'est ainsi seulement que nous créerons un intérêt tangible et que nous maintiendrons l'enthousiasme qui s'est éveillé dès que les indigènes ont vu sortir de terre, à leur profit, les constructions, les cultures, les troupeaux : toute une richesse nouvelle.

V. — PLAN D'ACTION POUR LES ANNÉES SUIVANTES.

La bergerie commune n° 1 (Aït-Naaman) uniquement équipée en Beni-Guil, sera spécialisée dans la production des béliers de cette race et pourra en fournir aux autres bergeries communes, ainsi qu'aux indigènes et aux colons qui désireront en acquérir. Dans les autres fermes d'élevage, les agnelles seront conservées pour accroître le troupeau, tandis que les agneaux seront castrés et vendus. Il conviendra, le moment venu, de procéder à la coupe des plantes fourragères et d'enseigner aux indigènes la façon de les conserver et de les utiliser.

Sous le rapport de l'éducation des bergers, un gros travail de redressement d'erreurs est à entreprendre.

Enfin, il sera indispensable aussi de procéder à la mise en défense d'une partie des pâturages, actuellement assez épuisés, suivie de leur régénérescence et de l'élimination des plantes nuisibles, comme le faux fenouil.

Nos bergeries, au nombre de 7 aujourd'hui, ont été construites, sauf une, par les indigènes eux-mêmes à l'aide des matériaux trouvés sur place : pierre et torchis pour la maçonnerie, perches et branchages pour les couvertures. Elles pourront servir de modèles facilement imitables. Leurs dimensions : 40 x 5 mètres, leur permettront d'abriter 200 à 250 animaux et nous voudrions que chacune des fractions de l'annexe (il y en a 13) ait, dès l'an prochain, sa bergerie. Nous ne ferions d'ailleurs en cela que répondre au désir exprimé dès maintenant avec insistance par les indigènes des fractions encore dépourvues de ferme d'élevage.

Chacune de ces fermes reçoit au moment de sa création un troupeau de 50 brebis sélectionnées avec un bélier. L'effectif de 250 bêtes atteint, le troupeau sera dédoublé et une nouvelle ferme construite. Nous prévoyons qu'il devra en être fait ainsi jusqu'à ce que le troupeau commun de la fraction arrive au chiffre de 1.000 brebis et ce résultat obtenu, il pourra alors être vraiment envisagé de répartir des revenus.

Ce programme est à réaliser en plusieurs années mais dès maintenant nous en jetons les bases et nous préparons la documentation nécessaire, de façon à ce que l'on ne soit pas, le moment venu, pris au dépourvu. C'est ainsi que nous avons entrepris la prospection des terrains collectifs pour y relever les endroits où pourront être installées, dans les meilleures conditions possibles, nos bergeries futures.

Autour de nos bergeries communes, centres d'intérêt, d'attraction et d'exemple, nous espérons que les timezgida de douar amélioreront leurs méthodes et changeront la constitution de leurs troupeaux ; que les particuliers eux-mêmes s'efforceront de nous imiter, tant au point de vue des abris, des réserves fourragères qu'au point de vue de l'amélioration de la race. Nos Berbères sont d'ailleurs moins réfractaires au progrès qu'on ne le croirait a priori : des indigènes de mon commandement ont payé jusqu'à 240 francs des béliers Beni-M'Guild, tant ils avaient été frappés par ce qu'ils avaient entendu dire après la foire de Casablanca. Nous emploierons le maximum d'efforts à convaincre. Les résultats que nous espérons obtenir avec nos troupeaux constitueront notre argument le plus éloquent et nous appellerons à notre aide l'école pour que soit formée l'éducation des jeunes. C'est ainsi que les élèves de l'école berbère de garçons d'El-Hajeb seront périodiquement conduits à la bergerie voisine des Aït-Naaman pour être mis au courant dans le détail, par leur instituteur, de la marche de notre entreprise.

En suivant les méthodes que je viens d'exposer, j'estime possible d'augmenter dans de fortes proportions, tout en l'améliorant et dans un laps de temps relativement court, le troupeau ovin des Beni-M'Tir et des Guerrouane du sud.

Le troupeau est actuellement de 100.000 têtes seulement et il pourrait sans inconvénient être porté à 250.000. Nous aurions ainsi pallié, dans une certaine mesure, les résultats désastreux de la perte des terres de culture. Bien mieux, certains envisagent que cette orientation nouvelle de l'économie indigène permettrait une collaboration intelligente de l'indigène et du colon, ce dernier se chargeant d'emboucher et de préparer pour l'exportation les troupeaux élevés par nos Berbères.

Je présente donc les premiers résultats obtenus, non avec un optimisme excessif, mais tout de même avec une confiance qui, jusqu'ici est récompensée, et qui, je l'espère, le sera davantage encore dans l'avenir.

Philippe BONIFACE.
Contrôleur civil.